



BRISONS LE TABOU DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU MINISTÈRE DU TRAVAIL !

25 novembre : journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

L'omerta se brise peu à peu dans le débat public, mais les victimes sont toujours nombreuses, et aucune réaction satisfaisante n'est exprimée par le gouvernement. En réponse aux violences machistes vécues par les femmes, au travail et dans toutes les sphères de leur vie, ainsi qu'aux écueils judiciaires, procéduraux et moraux qu'elles rencontrent lorsqu'elles tentent de faire entendre leur voix, le gouvernement propose uniquement de... créer une nouvelle contravention pénalisant le harcèlement de rue, et organiser un « tour de France de l'égalité » à grands renforts de plan com'.

Rien ! en matière de moyens attribués, notamment de formation, aux services publics chargés d'accueillir et de faire valoir les droits des femmes victimes (justice, police, médecine et inspection du travail) ;

Rien ! sur l'évolution de la politique pénale, afin de lutter contre le classement sans suite massif des plaintes et la correctionnalisation des viols ;

Rien ! sur le financement des associations luttant quotidiennement aux côtés des femmes, pourtant essentielles pour compenser les carences des pouvoirs publics.

Au-delà des problèmes de discrimination au travail, des inégalités salariales qui perdurent, il est essentiel de s'attaquer à la question des violences sexistes et sexuelles, qui touche tous les milieux professionnels et toutes les catégories sociales. Ces violences ne sont pas seulement le fait d'individus ; elles s'ancrent dans le système patriarcal qui les engendre et permet leur perpétuation.

1 FEMME SUR 5 A ÉTÉ HARCELÉE SEXUELLEMENT AU COURS DE SA CARRIÈRE

Nos services ne sont pas épargnés. Des femmes de ce ministère ont été et en sont victimes : harcèlement, agressions sexuelles - au sein du collectif de travail ou venant des usagers, et les réflexions, blagues, affiches, gestes créant un environnement sexiste hostile pour les femmes :

Et un directeur du travail harceleur sexuel notoire jamais inquiété par une procédure disciplinaire !

Et un sous-préfet disant à une CDET qu'elle est « bonne et fraîche » !

Et un SG disant à une agente « avec vous dans le bureau pas besoin de remettre le chauffage » !

Et un SG disant « je vais m'occuper de la petite nouvelle elle a des jolis yeux » en parlant d'une contrôleuse stagiaire !

Et un directeur affirmant à une inspectrice « tu n'as pas les couilles d'aller sur ce conflit » !

Chacun.e a été un jour ou l'autre témoin ou victime de telles attitudes.

Malgré l'impact que cela a sur nos conditions de travail – de la gêne et du malaise jusqu'aux effets délétères sur la santé et la carrière des femmes, **ces comportements restent trop souvent tolérés.**

Nous ne disposons pas d'éléments statistiques précis sur la question, notre ministère n'ayant jamais jugé pertinent de diligenter de telles enquêtes, préférant nous assaillir de campagnes de communication aussi vaines que creuses, et faire l'autruche lorsqu'elle est saisie.

PARCE QUE TOUS LES HASHTAGS DU MONDE N'Y CHANGERONT RIEN SI NOUS NE COMBATTONS PAS POUR NOS DROITS

Nos organisations syndicales proposent :

• **Un questionnaire anonyme** à destination des femmes du ministère, à remplir dès maintenant, afin de pallier l'absence d'état des lieux (les résultats seront communiqués) :

<https://goo.gl/forms/ryXv3AagtY6z0vVo1>

• **Un réseau de syndicalistes référentes** sensibilisées sur ces questions, que vous pourrez saisir au besoin (pour un conseil, un soutien, une demande d'intervention...) :

Lien sur le site de la CGT-TEFP : <http://cgt-tefp.fr/reseau-violences-sexuelles-sexistes/>

Lien vers le site de la CNT-TAS : <https://www.cnt-tas.org/contact/>

Lien vers le site de SUD-TAS : <http://www.sud-travail-affaires-sociales.org/spip.php?article843>

• **Une brochure** faisant office de guide sur les violences sexistes et sexuelles au travail : de quoi parle-t-on, quels sont les droits des victimes en la matière, quelles sont les obligations de notre administration...

Notre démarche vise à briser le silence et à rappeler que les victimes ne sont jamais responsables de ce qu'elles subissent.

IL EST TEMPS QUE LA HONTE ET LA CULPABILITÉ CHANGENT DE CAMP !



Nous vous appelons à manifester à nos côtés le 25 novembre prochain

Des rassemblements et manifestations seront organisés dans toutes les grandes villes.

Nos organisations syndicales exigent l'application immédiate dans nos services des textes existant dans la fonction publique*, et revendiquent en particulier :

- **des notes de service précisant les procédures** à suivre si un cas de sexisme ou de harcèlement survient, incluant une enquête, traitée sans retard en cas de plainte ainsi que des sanctions si les agissements sont établis ;
- **la formation des agent.es** à ne plus subir et à dénoncer ces propos et agissements ;
- **la sensibilisation et la formation adéquate des responsables** hiérarchiques ;
-Ces formations devront être dispensées par des associations féministes-
- **la garantie pour les victimes de bénéficier de protections** : soutien et, si nécessaire, aide à leur maintien et à leur retour dans l'emploi ainsi que, en premier lieu, de la protection de leur plainte ou témoignage.
- **l'effectivité de la protection fonctionnelle** dans les cas de harcèlement sexuel,
- **une politique de prévention** à soumettre au CHSCT,

L'affirmation sans concession que le sexisme est une violence faite aux femmes qui ne sera aucunement toléré dans les services.

* Protocole d'accord de 2013 relatif à l'égalité professionnelle femmes-hommes, Circulaires du 4 mars 2014 relative à la lutte contre le harcèlement et du 22 décembre 2016 relative à l'égalité professionnelle